



Note d'information sur le projet de loi S-243 du Sénat

Aperçu

Le projet de loi S-243, Loi sur l'édition d'engagements climatiques, est un projet de loi d'initiative parlementaire qui a été déposé par la sénatrice Rosa Galvez en mars 2022.

Ce projet de loi vise à obliger les banques et d'autres institutions financières fédérales à harmoniser leurs décisions en matière de crédit avec les engagements climatiques du Canada (c.-à-d. l'Accord de Paris). À des fins de suivi, il propose aussi de nouvelles exigences en matière de rapports, qui remplaceront celles établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme chargé de réglementer le secteur des services financiers au Canada.

Essentiellement, le projet de loi S-243 vise à amputer les prêts consentis au secteur des combustibles fossiles par l'établissement de coefficients de pondération des risques des projets d'exploitation des combustibles fossiles et des projets destinés au transport de combustibles fossiles, notamment les petits et les grands pipelines.

Évaluation

Le Business Council of Alberta est préoccupé par le projet de loi S-243 pour plusieurs raisons, que voici.

- Le projet de loi S-243 impose une loi additionnelle et inutile au secteur bancaire, qui est déjà réglementé par le BSIF. Ce dernier a participé activement aux efforts pour faire avancer la gestion des risques et les divulgations liées au climat. Il a notamment publié la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques, créé une plateforme de dialogue sur le Forum sur le risque climatique, publié des relevés sur les risques climatiques et lancé un exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques.

Comme l'a affirmé Peter Routledge, surintendant des institutions financières, lors de sa [comparution](#) devant le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie : « le mandat du Bureau du surintendant des institutions financières et les objectifs qui en découlent nous donnent tout ce dont nous avons besoin pour réglementer les institutions financières afin qu'elles gèrent le risque climatique de manière responsable. Je n'attends rien de plus de la part de la législation pour le faire. »

- Ce projet de loi se superpose aux lois existantes et limite les capacités de prêts du secteur bancaire en fonction des engagements climatiques, des politiques et des cibles du gouvernement du Canada plutôt qu'en fonction des pratiques de gestion des risques existantes, des règles du BSIF et des normes internationales. Étant donné que le cadre de réglementation actuel contient des normes de rendement, il est contre-productif de lier les protocoles de crédit à la politique du gouvernement.



BUSINESS COUNCIL OF ALBERTA

- Le projet de loi S-243 propose d'établir des coefficients de pondération des risques qui empêcheraient, de l'[avis](#) de l'Association des banquiers canadiens, d'accorder du crédit au secteur pétrolier et gazier canadien. Il y a eu de nombreux témoignages selon lesquels il n'appartient ni au pouvoir législatif ni au Parlement d'adopter des lois qui imposent des coefficients et des taux de pondération des risques au secteur bancaire canadien.
- Le projet de loi exige que, dans le cadre de leurs activités, les institutions financières canadiennes donnent avant tout la priorité aux « engagements climatiques », ce qui se ferait au détriment des investissements visant, par exemple, l'abordabilité ou les soins de santé au Canada. Nous croyons que cette façon peu judicieuse d'établir l'ordre de priorités porterait préjudice au bien-être des Canadiens.
- Le secteur pétrolier et gazier est le plus productif au Canada [d'après](#) Statistique Canada et il contribue de façon importante à la prospérité du pays. Limiter les capitaux auxquels le secteur le plus productif du Canada a accès pourrait avoir comme conséquence involontaire de diminuer les revenus du gouvernement et d'aggraver encore plus la crise de l'abordabilité.
- Il faudra d'énormes investissements pour faire la transition vers une économie plus propre. Dans son [rapport](#) de 2020, l'Institute for Sustainable Finance estimait que le Canada devra investir environ 128 milliards de dollars pour atteindre ses objectifs de 2030, tandis que le secteur pétrolier et gazier devra investir plus de 26 milliards de dollars pour réduire ses émissions de carbone. De nombreux témoins ont confirmé au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie que le projet de loi S-243 privera l'économie des investissements nécessaires pour la décarbonisation et qu'il ne réalisera donc pas son objectif stratégique. Le gouvernement devrait plutôt chercher à créer le contexte stratégique requis pour permettre au secteur pétrolier et gazier de faire les investissements nécessaires dans la décarbonisation.
- En raison de sa vaste portée, le projet de loi influe de façon inappropriée sur la future gouvernance des institutions financières du Canada, puisqu'il empêche les personnes qui détiennent des actions, qui ont des droits de vote ou qui occupent un poste au sein d'une organisation qui n'est pas alignée sur sa définition d'engagements climatiques d'être nommées à des postes d'administrateur. Encore une fois, le projet de loi va trop loin en voulant limiter qui peut siéger au conseil d'administration des sociétés canadiennes.

Compte tenu du cadre de réglementation existant qui garantit une gestion des risques et des divulgations adéquates par les institutions financières, nous demandons au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie de **rejeter le projet de loi S-243 en entier de manière à ce qu'il ne soit pas soumis à la Chambre des communes** pour y être débattu.